



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4585

Lyon 3e - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix -
EI 03388 - n°inventaire 03388B009 et 03388B010 - Opération 03388007 - Lancement de
l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2012-1 - Programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN,
M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme
REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M.
CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M.
MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT,
M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme
FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme
SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M.
GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme
PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme
LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI
(pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4585 - LYON 3E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON DE DEUX LOTS DE COPROPRIETE SITUES 2 RUE ROCHAIX - EI 03388 - N°INVENTAIRE 03388B009 ET 03388B010 - OPERATION 03388007 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2012-1 - PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2014/6288 du 20 janvier 2014, vous avez approuvé l'acquisition de quatre lots (n°1, 5, 12 et 13) d'une copropriété située 2 rue Rochaix à Lyon 3^{ème} pour un montant de 178 990 euros y compris les frais notariés estimés à 2 000 euros.

Par délibération n° 2014/760 du 19 décembre 2014, vous avez approuvé l'acquisition de deux lots (n°2 et 15) de ladite copropriété pour un montant de 141 643 euros y compris les frais notariés estimés à 3 000 euros.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc RVI Feuillat : part travaux ».

Par délibération n° 2017/3438 du 20 novembre 2017, vous avez actualisé l'autorisation de programme « Parc RVI Feuillat » n° 2012-1, programme 00012 et approuvé l'acquisition de 2 lots dans cette même copropriété pour un montant de 91 000 euros y compris les frais notariés estimés à 2 000 euros. Il est précisé que cette délibération comprend une erreur matérielle sur les numéros de lots visés. En effet, l'acquisition par la Ville de Lyon portait sur les lots 10 et 4 et non 10 et 11, conformément à ce qui est indiqué dans l'acte authentique.

La Ville de Lyon est bénéficiaire à Lyon 3^e, à l'angle de l'avenue Lacassagne et de la rue Professeur Rochaix, d'un emplacement réservé inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) sous le numéro 40, destiné à la réalisation d'un espace vert.

Couvrant une superficie de 290 m², la parcelle BN n°3 est constituée d'un petit immeuble en copropriété composé de 15 lots. Elle jouxte le nouveau parc public « Zénith », et la bibliothèque municipale « Marguerite Yourcenar », équipements réalisés dans le cadre du projet d'aménagement de la partie Nord de l'ancienne friche RVI.

Vous avez ainsi approuvé par les délibérations susvisées des 20 janvier 2014, 19 décembre 2014 et 20 novembre 2017, l'acquisition successive de huit lots dans ladite copropriété.

La Ville de Lyon, soucieuse de poursuivre la stratégie d'acquisition foncière entreprise aux fins de maîtriser à terme la totalité de la copropriété, a engagé une nouvelle négociation par voie amiable en vue de l'acquisition de deux lots de copropriété appartenant en indivision à M. Devoy et M. Menette.

Les biens concernés sont constitués :

- d'un appartement d'une superficie d'environ 77 m² et représentant les 220/1000èmes de la propriété du sol, le tout formant le lot 11 du règlement de copropriété précité. Situé au rez-de-chaussée donnant sur la cour et l'avenue Lacassagne, ledit appartement comprend un hall d'entrée, une cuisine, une salle à manger, trois chambres et un sanitaire ;
- d'une cave située au niveau du rez-de-chaussée inférieur, représentant 2/1000èmes de la propriété du sol, formant le lot 7 du règlement de copropriété de l'immeuble.

A l'issue des négociations engagées, il vous est proposé d'acquérir lesdits biens, libres de toute location ou occupation, au prix global de 151 000 euros, montant admis par France Domaine suite à son avis n° 2018-383V1601 rendu le 03/09/2018.

Les frais notariés estimés à 3 500 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

La présente acquisition menée à son terme, il restera le grenier commun et 5 lots à acquérir, constitués de 3 appartements et de 2 caves, pour que la Ville de Lyon soit propriétaire de la totalité de ladite copropriété.

L'acquisition de deux lots de copropriété situés 2 rue Rochaix en vue de l'extension du Parc « Zénith » pour un montant de 151 000,00 euros ainsi que les frais notariés estimés à 3 500 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2012-1 « Parc RVI Feuillat, programme 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2014/6288 du 20 janvier 2014, n°2014/760 du 19 décembre 2014, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, et n°2017/3438 du 20 novembre 2017 ;

Vu l'avis de France Domaine n°2018-383V1601 du 03/09/2018 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu l'avis favorable de Madame la Maire du 3^{ème} arrondissement de Lyon émis le 7 février 2019 ;

Vu l'avis du Conseil **du 3^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition des lots de copropriété n°7 et 11 situés 2 rue Rochaix à Lyon 3^e appartenant à M. Menette et M. Devoy au prix global de 151 000,00 euros, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente, établi aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- L'acquisition approuvée par la délibération n° 2017/3438 porte sur les lots 10 et 4 et non 10 et 11.

4- Le lancement de l'opération n° 03388007 « Acquisition de deux lots de copropriété sis 2 rue Rochaix Lyon 3^{ème} » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2012-1 « Parc RVI Feuillat », programme 00012.

5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2012-1, opération n° 03388007 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2019 : 151 000,00 €,
- 2020 : 3 500,00 €.

6- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
03388B009	Appartement – lot 11	77,00	2138	150 000,00	
03388B010	Cave – lot 7		2138	1 000,00	
03388B009	Frais notariés – Appartement – lot 11		2138	3 400,00	
03388B010	Frais notariés – Cave lot 7		2138	100,00	
03388B008	Cave – lot 4				Rectification de la délibération N° 2017/3438

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY